

## **Mission Laclotte**

27 mai 1994. Sur les bases des rapports Chastel, Encrevé, Benhamou et Bélaval, une lettre de mission du Premier ministre, Edouard BALLADUR, confie la rédaction d'un nouveau rapport à Michel LACLOTTE, pour "préciser les orientations définitives de cet institut", en s'appuyant "sur l'ensemble des études et rapports aujourd'hui réunis".

**Décembre 1994.** Signature d'une convention avec l'Etablissement public du Grand Louvre (EPGL) pour la programmation du site Richelieu – Vivienne. Cette programmation servira de base au rapport Laclotte.

21 janvier 1995. Les assemblées générales respectives de l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités (APAHAU) et du Comité français d'histoire de l'art (CFHA), votent à l'unanimité pour une motion de soutien au projet d'Institut national d'histoire de l'art tel que le propose Michel LACLOTTE.

**Février 1995.** Sous la présidence de Michel LACLOTTE est créée l'Association de préfiguration de l'Institut national d'histoire de l'art (APINHA) [1].

15 février 1995. Remise du premier rapport Laclotte sur "L'Institut national d'histoire de l'art", rédigé avec la collaboration de Philippe SÉNÉCHAL, Alain SEBAN et Serge BOUFFANGE

Conclusion Laclotte: Comme les précédents rapports, il prévoit le rassemblement des enseignements et des unités de recherche en histoire de l'art, ainsi que l'Ecole nationale du patrimoine et l'Ecole nationale des chartes et divers organismes spécialisés, publics et privés, français et étrangers, et quatre bibliothèques (Bibliothèque d'art et d'archéologie - Jacques Doucet, Bibliothèque centrale des musées nationaux, Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, Bibliothèque de l'Ecole des chartes).

Il insiste sur le rôle fédérateur de la documentation : iconothèques et banques de données informatiques, constituées et utilisées par l'ensemble des partenaires. Le rapport suggère, à titre optionnel, d'importants mouvements dans l'implantation des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France, ainsi que l'utilisation des bâtiments de la rue Colbert comme résidence universitaire.

Enfin, il préconise que l'INHA soit un Établissement public administratif [2].

21 septembre 1995. Réunion interministérielle. Les orientations générales et l'étude de programmation de l'Etablissement public du Grand Louvre contenues dans le premier rapport Laclotte recueillent l'approbation du Gouvernement.

2 octobre 1995. A la suite de cette interministérielle, une lettre de mission du nouveau Premier ministre, Alain JUPPÉ, demande à Michel LACLOTTE une étude complémentaire et un second rapport précisant la répartition des locaux et réduisant les coûts d'investissement et de fonctionnement du projet.





Janvier 1996. Remise du second rapport Laclotte, rédigé avec la collaboration de Philippe SÉNÉCHAL, Jacques-Henri STAHL et Serge BOUFFANGE. Il renonce à l'utilisation des bâtiments de la rue Colbert et réduit sensiblement l'ensemble des coûts.

11 Avril 1996. Réunion interministérielle. Sur la base du second rapport Laclotte, le Gouvernement Juppé décide de créer l'Institut national d'histoire de l'art dans le quadrilatère Richelieu - Vivienne et propose que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit confiée à la Mission interministérielle de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme (MIGT).

Juillet 1996. Affectation d'Hélène Guichard, conservateur du patrimoine.

10 décembre 1996. Arrêté du Premier Ministre, Alain JUPPÉ, confiant à la MIGT "la maîtrise d'ouvrage des études et des opérations afférentes au projet d'Institut national d'histoire de l'art".

Janvier 1997. Lettre de mission interministérielle Culture et Education nationale (Philippe DOUSTE-BLAZY et François BAYROU) à Michel LACLOTTE, datée du 9 janvier 1997, ayant pour objectif de mettre concrètement en œuvre le projet. L'INHA devra ouvrir en 2001.

29 janvier 1997. Sous l'égide de la MIGT, lancement d'un appel d'offres relatif à la programmation fonctionnelle, architecturale et technique de l'INHA.

Février 1997. Organisation de visites des locaux Vivienne à l'intention des universitaires.

Février - avril 1997. Séances de travail avec les quatre bibliothèques.

3 avril 1997. L'étude de programmation est confiée à l'agence AGSP.

Mai 1997. Gouvernement JOSPIN. Le dossier de l'INHA est repris par Pierre ENCREVÉ conseiller technique auprès de Catherine TRAUTMANN, ministre de la Culture et de la Communication, et suivi, au cabinet de Claude ALLÈGRE, ministre de l'Education nationale de la Recherche et de la Technologie, par Michel ORIANO, conseiller technique.

**24 juillet 1997.** Remise des conclusions de l'équipe de programmation. Rapports consacrés à "l'équilibrage du programme et des potentialités du bâtiment Vivienne" et au "Redéploiement des départements spécialisés de la BNF; scénarios sommaires d'aménagement du quadrilatère Richelieu".

Juillet 1997. Affectation de Tania Hendriks, responsable de la coordination.

17 décembre 1997. Remise d'un nouveau rapport de l'équipe d'AGSP concernant les nouvelles orientations pour la programmation du quadrilatère Richelieu (Institut national d'histoire de l'art et départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France). Cette étude conduit à une baisse sensible des coûts d'investissement,





notamment en renonçant aux travaux lourds en sous-sol pour Vivienne. Pour Richelieu, seule l'installation des bibliothèques dans la salle Labrouste permet d'éviter le creusement de la Cour d'honneur et un mouvement trop important des départements spécialisés de la BNF.

Janvier 1998. Début de la mise en œuvre d'un site web pour l'INHA. La société Immedi@ est chargée par la MIGT de la conception technique et de la réalisation d'un prototype pour le site baptisé numinha.

17 janvier 1998. Présentation du projet par Michel LACLOTTE à l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités et au Comité français d'histoire de l'art.

Février 1998. Séminaires de présentation du projet aux conservateurs du patrimoine et aux universitaires permettant de répondre à des interrogations, notamment en ce qui concerne l'art du XXe siècle, que certains éléments du projet avaient suscitées. Michel LACLOTTE confirme que les programmes scientifiques communs seront décidés dans le cadre d'un conseil scientifique. Installation des bureaux de la Mission pour l'Institut national d'histoire de l'art dans les futurs locaux de l'institut, rue Vivienne. (A l'heure actuelle, outre la Mission pour l'INHA, la Bibliographie d'histoire de l'art (CNRS/Getty), futur partenaire de l'institut, est également installée dans les locaux Vivienne, de manière provisoire et dans l'attente du début des travaux).

Janvier - mars 1998. Mission d'expertise sur l'architecture technique des bâtiments et la synthèse des besoins en matière de réseaux, lancée par la Mission interministérielle des grands travaux et menée par la société Teuchos Telecom.

Mars - avril 1998. Etude de pré-expertise sur la faisabilité d'un réseau de bases de données documentaires lancée par la Mission interministérielle des grands travaux et menée par la société Aquarel.

**5 mars 1998.** Le ministère de la Culture arbitre définitivement en faveur de l'implantation des bibliothèques de l'INHA dans la salle Labrouste.

Avril 1998 Lancement par la Mission de la recherche et de la technologie du Ministère de la Culture de deux appels à projets relatifs "au dépouillement informatisé des catalogues de vente en France au XVIIIe siècle" et à "l'établissement d'une base documentaire des sources de l'histoire de l'art de 1650 à 1750", dans le cadre du programme documentaire coordonné par la Mission pour l'INHA.

15 avril 1998. Lettre de mission des ministres de l'Education nationale, Claude ALLÈGRE, et de la Culture, Catherine TRAUTMANN, à Michel LACLOTTE et Alain SCHNAPP. Mission : définir précisément les entités constituant le futur institut en l'ouvrant plus largement à l'histoire de l'ensemble des arts ; proposer un statut juridique ; lancer la consultation de maîtrise d'œuvre ; élaborer en concertation les projets scientifiques.





27 avril 1998. Remise au ministère de l'Education nationale de la note rédigée par Alain SCHNAPP et Irène BESSIÈRE et approuvée par Michel LACLOTTE, proposant l'intégration au projet d'entités d'enseignement et de recherche consacrées aux arts du spectacle.

Mai 1998. Première campagne de numérisation d'images issues des collections des 4 bibliothèques, dans le cadre de numinha.

18 mai 1998. Réunion interministérielle. Le ministre de l'Education nationale, Claude ALLÈGRE, demande un délai supplémentaire pour complément d'information avant de prendre une décision.

Juin 1998. Affectation d'Evelyne Leguy, ingénieur d'études.

16 juillet 1998. Réunion des deux Cabinets (Culture et Education). Accord global sur le projet (point en suspens : intégration de l'Ecole des chartes et de sa bibliothèque au projet).

Septembre 1998. Le contrat de la société Immedi@ est reconduit jusqu'en juin 1999 par l'Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EPMOTC), établissement remplaçant la MIGT et toujours présidé par Jean-Claude MORENO. Le site numinha devra ouvrir au public, sous sa première version, le 13 novembre 1998.

Septembre 1998. Affectation d'Alain Schnapp, professeur d'université.

9 octobre 1998. Réunion interministérielle (Culture, Éducation, Budget) concluant à la faisabilité du projet. Une association de préfiguration sera chargée de la réalisation de l'INHA en s'appuyant sur l'EPMOTC.

13 novembre 1998. Mise en ligne du site numinha sur le réseau internet.

Février 1999. Affectation de Catherine Giffard, administratrice, et de Pierre Wat, maître de conférences.

25 février 1999. Approbation, par le cabinet du Premier ministre, du projet de statuts pour l'Association de préfiguration de l'Institut national d'histoire de l'art.

**9 mars 1999.** Un colloque sur la sculpture du XXe siècle se tient dans l'auditorium Colbert, sous l'égide de la Mission pour l'INHA.

- [1] Cette association, fondée pour une durée de deux ans, s'est dissoute en février 1997
- [2] Les solutions envisageables sont : un Groupement d'intérêts publics (GIP), un établissement public administratif (EPA), un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), ou un GIP appuyé sur un EPA.